

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2015

- Compte rendu -

ORDRE DU JOUR

1. AVENIR DU BUREAU DE POSTE

2. FINANCES

- 2.1 Approbation des comptes administratifs 2014
- 2.2 Synthèse de l'évolution des finances communales sur les 14 dernières années
- 2.3 Taux des taxes foncières et d'habitation 2015
- 2.4 Tarifs de l'eau et de l'assainissement 2015
- 2.5 Subventions aux associations et participations aux syndicats 2015
- 2.6 Vote des budgets primitifs 2015
- 2.7 Régies communales et désignation d'un régisseur

3. INTERCOMMUNALITE

- 3.1 Synthèse de diverses réunions
- 3.2 Tourisme & randonnée
- 3.1 Dissolution du SCOT du Bassin d'Annonay

4. QUESTIONS DIVERSES

Agenda

MEMBRES PRESENTS (à l'ouverture de la séance à 20h03)

Jean-François COUETTE (Maire)
Didier CHIEZE (1^{er} adjoint)
Alain JEHL (2^{ème} adjoint)
Joseph ALBORGHETTI (3^{ème} adjoint)
Martine DEYGAS-POINARD
Philippe GUIRONNET
Jacky VERGER
Dominique BALAY
~~Siegfried DUBIEF (démissionnaire)~~
Jacques BURRIEZ

Secrétaire de séance : Alain JEHL

=> Vérification du quorum (6 minimum) : 9 personnes à l'ouverture + 0 pouvoir(s) (9 voix délibératives)

Validation du précédent compte-rendu du Conseil Municipal (celui du 22/12/2014) : pas de remarque

M. le Maire fait part de la lettre de démission du conseiller municipal Siegfried DUBIEF. Le Préfet en sera informé. Nous ne sommes donc plus que 9 conseillers municipaux. Cela ne donnera pas lieu à de nouvelles élections.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2015
- Compte rendu -

I Avenir du Bureau de Poste de Lalouvesc

En début de séance M. le Maire donne la parole aux représentants de la Poste afin de faire le point sur les évolutions de la Poste et sur l'avenir du bureau de Poste de Lalouvesc.

M. le Maire rappelle que lors de la mandature précédente des débats en conseil municipal sur ce sujet avaient déjà eu lieu (*voir les comptes rendus des conseils municipaux des années 2008-2013*).

Deux représentants de la Poste, Mme Estelle PERRIER (représentante de la Poste en Ardèche auprès des collectivités territoriales) et, M. Philippe BRUNET (Directeur de la Poste sur le secteur de notre « ex » canton, dressent un état des lieux sur la situation de leur entreprise, ses évolutions et les possibilités de partenariats avec les collectivités.

La Poste est encore une entreprise publique (100% de capitaux publics) avec quatre missions : La distribution du courrier, l'accessibilité bancaire à tous les citoyens (notamment aux personnes en situation de précarité), l'acheminement de la presse et une mission d'aménagement du territoire. Une présence postale doit être maintenue dans un rayon de 12 km ou à moins de 20 minutes en voiture. Cette obligation faite à la Poste a un coût que l'Etat ne compense que partiellement. De plus la Poste doit faire face à une très forte concurrence et à une chute de 50% du volume du courrier ces dernières années suite à des changements d'habitudes (suprématie du courrier électronique).

La question de l'installation d'un **DAB (Distributeur Automatique de Billets)** est de nouveau posée. Un DAB coûte environ 100.000€ en investissement et environ 24.000€/an en fonctionnement. Le soucis est que les convoyeurs de fonds imposent des contraintes sécuritaires draconiennes ce qui augmente le coût de la maintenance. Conséquence, un DAB est toujours à la limite de la rentabilité même dans une zone commerciale comme Davézieux en périphérie d'Annonay. En zone rurale, il faudrait une véritable politique de péréquation volontariste de l'Etat pour combler le déficit et rendre possible l'installation de DAB.

Dans une agence postale communale, le personnel est communal. La Poste verse alors une indemnité d'environ 1.000€/mois, ou 1.127€/mois si la commune est en **ZRR (Zone de Revitalisation Rurale)** ou si l'agence est communautaire (prise en charge directe par la communauté de communes). La Poste met tous les moyens à disposition (matériel, formation, etc.) et la Poste reste responsable des fonds. La commune ou la communauté de communes doit fournir le local et payer les charges fixes. La commune décide des horaires. Surtout, dans une volonté de mutualisation et de réduction des coûts, il est possible d'adosser d'autres services publics dans l'agence. La principale, et pratiquement seule, différence est que les retraits d'espèces sont limités à 350€/semaine/personne. Une convention de partenariat de 9 ans (reconductible) est signée avec la Poste.

La Poste tient également à préciser qu'elle n'impose rien et que rien ne peut se faire sans l'accord du Maire et du Conseil municipal.

Actuellement sur les 10 communes de la Communauté de Communes du Val d'Ay (CCVA), Seules les communes de Satillieu, St Alban d'Ay et Lalouvesc conservent un bureau de Poste ; les autres sont passées en agence postale communale ou n'ont pas de bureau de Poste.

Pas de délibération pour l'instant ; des débats auront lieu lors d'un prochain Conseil.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2015
- Compte rendu -

II FINANCES

2.1 Approbation des comptes administratifs 2014

Présentation du Compte Administratif Commune 2014

BUDGET COMMUNAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		53.103,27€	80.455,40€			
Opérations de l'exercice	442.904,63€	564.444,19€	157.002,21€	115.429,76€		
Totaux	442.904,63€	617.547,46€	237.457,61€	115.429,76€	680.362,24€	732.977,22€
Résultat de clôture		174.642,83€	122.027,85€			52.614,98€

Le compte de fonctionnement présente un solde excédentaire de 133.558,27€, heureusement, car c'est notre marge d'autofinancement (*appelée bénéfice pour une entreprise privée*) !

Le solde excédentaire de fonctionnement 2014 de 174.642,83€ servira à compenser le déficit d'investissement 2014 de 122.027,85€, il restera donc 52.614,98€ d'excédent qui sera reporté en fonctionnement au compte 002 « excédent année N-1 » du budget primitif 2015.

Présentation du Compte Administratif Eau 2014

BUDGET EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		34.901,07€		2.908,82€		
Opérations de l'exercice	16.501,26€	49.493,33€	10.885,00€	18.133,00€		
Totaux	16.501,26€	84.394,40€	10.885,00€	21.041,82€	27.386,26€	105.436,22€
Résultat de clôture		67.893,14€		10.156,82		78.049,96€

Comme chaque année le solde de fonctionnement est positif ; ce qui nous permet d'investir.

Les excédents de fonctionnement et d'investissement seront reportés respectivement en fonctionnement compte 002 « excédent année N-1 » et investissement compte 002 « excédent année N-1 » du budget primitif 2015.

Présentation du Compte Administratif Assainissement 2014

BUDGET ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	17.668,17€			25.829,62€		
Opérations de l'exercice	70.710,35€	70.829,14€	44.197,67€	165.957,00€		
Totaux	88.378,52€	70.829,14€	44.197,67€	191.786,62€	132.576,19€	262.615,76€
Résultat de clôture	17.549,38€			147.588,95€		130.039,57€

Le solde déficitaire sur l'exploitation (le fonctionnement) est un problème récurrent.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2015
- Compte rendu -

Le déficit de fonctionnement sera reporté sur 2015 en fonctionnement. L'excédent d'investissement sera reporté en 2015 sur l'investissement car il n'est pas possible, d'un point de vue comptable, de reporter de l'excédent d'investissement en fonctionnement !

Présentation du Compte Administratif Lotissement du Val d'Or

BUDGET LOTISSEMENT DU VAL D'OR

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT		RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés Opérations de l'exercice	75.014,17€					
Totaux						
Résultat de clôture	75.014,17€				75.014,17€	

Un budget spécifique avait été prévu pour le lotissement communal du Val d'Or. Après la vente du dernier terrain en 2008, il s'est avéré que le budget était déficitaire de 26.888,83€. La réalisation de la voirie du lotissement (48.125,34€) a bien évidemment aggravé la situation. Il sera donc proposé au Conseil municipal de réintégrer ce déficit dans notre budget communal 2015. Cette opération ne sera possible, en fin d'exercice 2015, que si nous sommes parvenus à vendre des biens communaux.

Présentation du Compte Administratif CCAS

Ce compte sera validé en commission CCAS avant le 15 avril 2015.

Il est précisé que les comptes établis par la commune sont identiques à ceux du Trésor Public.

M. le Maire se retire pour laisser les conseillers municipaux délibérer en son absence sous la présidence du doyen (*Joseph ALBORGHETTI*)

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 8 Pour (*)

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2014 de la commune en fonctionnement et investissement.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 8 Pour (*)

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2014 de l'eau en fonctionnement et investissement.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 8 Pour (*)

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2014 de l'assainissement en fonctionnement et investissement.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 8 Pour (*)

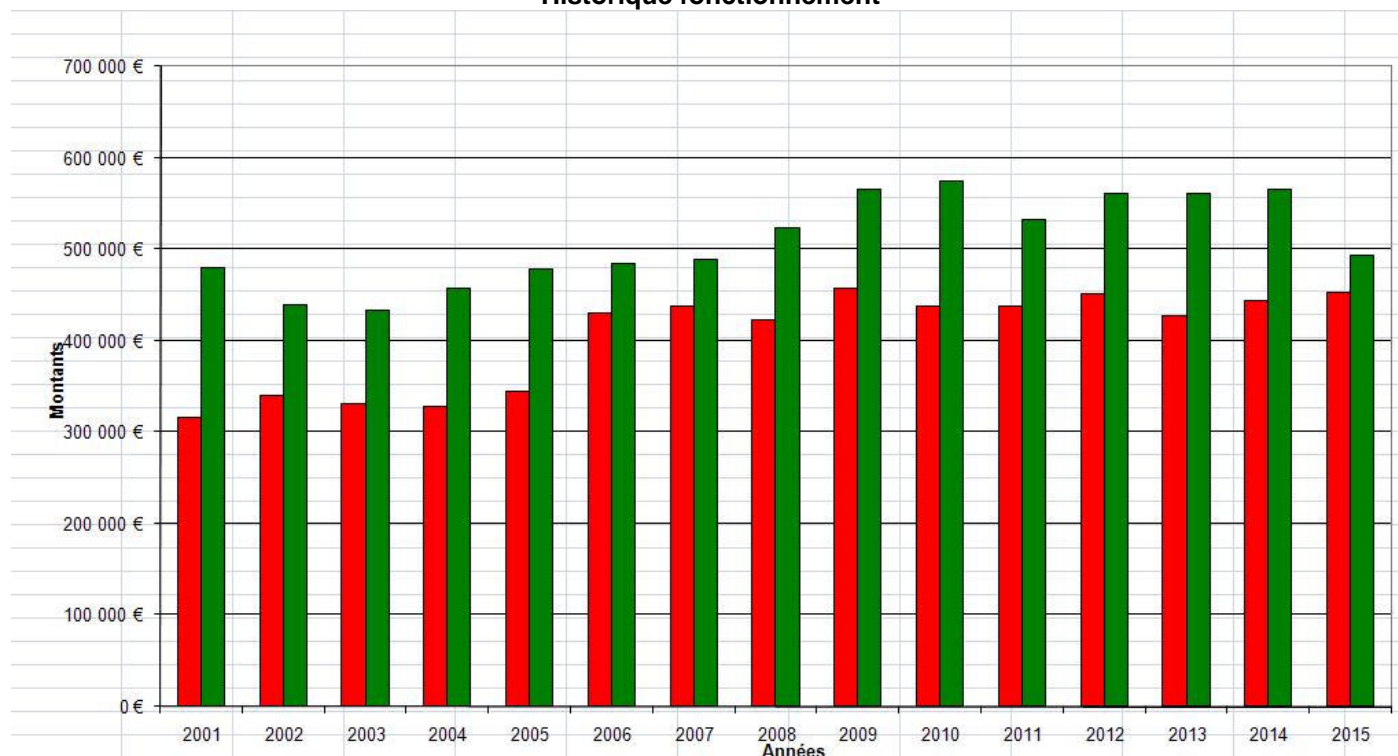
RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2014 du lotissement du Val d'Or en fonctionnement.

(*) Le maire ne participant pas au vote

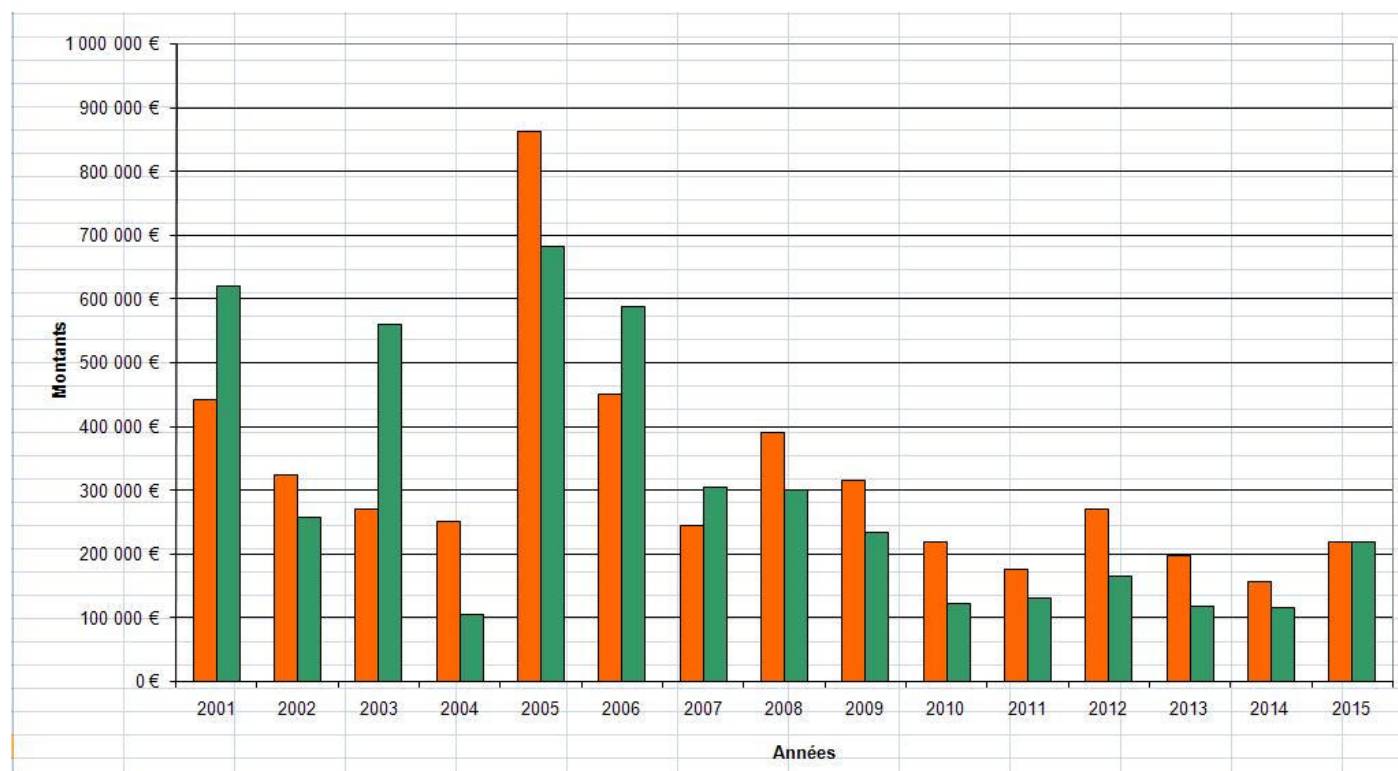
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2015
- Compte rendu -

2.2 Synthèse de l'évolution des finances communales sur les 14 dernières années

Historique fonctionnement



Historique investissement



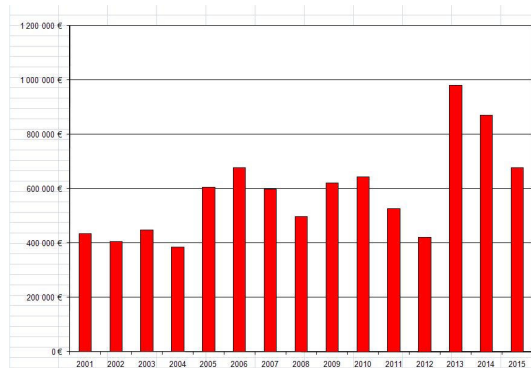
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2015

- Compte rendu -

Etat de la dette au 1^{er} janvier 2015

On observe clairement l'impact de la construction de la nouvelle station d'épuration ...

Evolution de la dette



La dette exprimée en euros par habitants

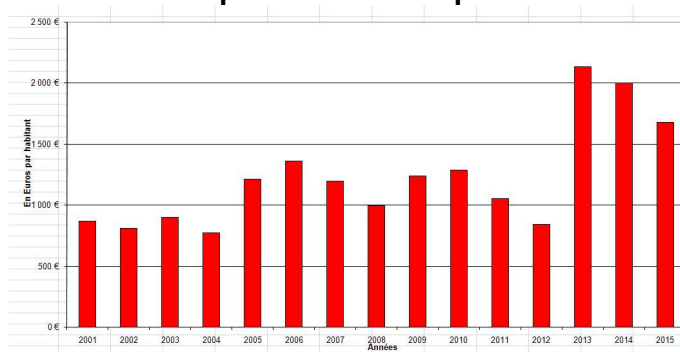


Tableau d'amortissement de la dette communale

Année	Amortissement	Intérêts	Montant de l'échéance
2015	45.399,66€	6.534,85€	51.934,51€
2016	32.413,53€	4.541,78€	36.955,31€
2017	33.555,04€	3.400,27€	36.955,31€
2018	34.736,78€	2.218,53€	36.955,31€
2019	32.972,14€	998,28€	33.367,25€
Totaux	179.077,15€	17.690,71€	196.767,69€

Si la dette sur le budget communal (ci-dessus) diminue, celle sur l'assainissement (ci-dessous) nous maintien dans l'endettement. En effet, les remboursements de capitaux d'emprunts cumulés (commune plus assainissement) risquent de dépasser notre auto-financement si les baisses de dotations de l'Etat se confirment ...

Tableau d'amortissement de la dette sur la construction de la station d'épuration

Année	Amortissement	Intérêts	Montant de l'échéance
2015	23.544,67€	19.612,71€	43.157,38€
2016	23.544,67€	18.459,02€	42.003,69€
2017	23.544,67€	17.305,33€	40.850,00€
2018	23.544,67€	16.151,65€	39.696,32€
2019	23.544,67€	14.997,96€	38.542,63€
2020	23.544,67€	13.844,27€	37.388,94€
2021	23.544,67€	12.690,58€	36.232,25€
2022	23.544,67€	11.536,89€	35.081,56€
2023	23.544,67€	10.383,20€	33.927,87€
2024	23.544,67€	9.229,51€	32.774,18€
2025	23.544,67€	8.075,82€	31.620,49€
2026	23.544,67€	6.922,13€	30.466,80€
2027	23.544,67€	5.768,44€	29.313,11€
2028	23.544,67€	4.614,76€	28.159,43€
2029	23.544,67€	3.461,07€	27.005,74€
2030	23.544,67€	2.307,38€	25.852,05€
2031	23.544,67€	1.153,69€	24.698,39€
Totaux	400.259,42€	176.514,41€	576.773,83€

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2015
- Compte rendu -

2.3 Modification des taux des taxes foncières et d'habitation

Le Conseil, après débat, décide de maintenir les taux des taxes foncières adoptés en 2013.

Désignation	Taux 2007	Taux 2008	Taux 2009	Taux 2010	Taux 2011	Taux 2012	Taux 2013	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'habitation	7,00%	7,14%	7,28%	7,50%	7,50%	8,00%	8,5%	8,5%	8,5%
Taxe foncière (bâti)	16,04%	16,36%	16,56%	16,56%	16,89%	16,89%	16,89%	16,89%	16,89%
Taxe foncière (non bâti)	65,45%	66,72%	68,00%	68,00%	69,36%	69,36%	69,50%	69,50%	69,50%

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter ces taux en 2015 et maintient les taux des taxes foncières et d'habitation adoptés en 2013.

2.4 Modifications des tarifs de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil, après débat, décide de maintenir les tarifs eau et assainissements adoptés en 2013.

Désignation	Taux 2007	Taux 2008	Taux 2009	Taux 2010	Taux 2011	Taux 2012	Taux 2013	Taux 2014	Taux 2015
Consommation d'eau	1,10€/m ³	1,15€/m ³	1,20€/m ³	1,25€/m ³	1,30€/m ³	1,35€/m ³	1,40€/m ³	1,40€/m ³	1,40€/m ³
Location petit compteur	1,35€/m ³	1,40€/m ³	1,45€/m ³	1,50€/m ³	1,55€/m ³	1,55€/m ³	1,55€/m ³	1,55€/m ³	1,55€/m ³
Location gros compteur	2,05€/m ³	2,10€/m ³	2,15€/m ³	2,20€/m ³	2,25€/m ³	2,25€/m ³	2,25€/m ³	2,25€/m ³	2,25€/m ³
Redevance assainissement	0,90€/m ³	1,00€/m ³	1,30€/m ³	1,70€/m ³	2,00€/m ³	2,00€/m ³	2,10€/m ³	2,10€/m ³	2,10€/m ³

Délibération pour valider les tarifs eau & assainissement pour 2015 => applicables au 1^{er} janvier 2016 !

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs eau & assainissement adoptés en 2013 et, de plus, de mettre en application les futurs changements tarifaires au 1^{er} janvier de chaque année civile afin de simplifier la facturation.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2015
- Compte rendu -

2.5 Subventions et participations :

Associations	
Nom de l'association	Montant de la subvention
OGEC (<i>pas de classe découverte cette année</i>)	0€
Chasseurs (ACCA)	90€
ADAPEI	80€
ADMR Les Bruyères	200€
Amicale des Sapeurs Pompiers	260€
Club de Football	200€
Bibliothèque	400€
Carrefour des Arts	1.000€
Comité des Fêtes	1.000€
FNACA	90€
Les Monts du Balcon (fonctionnement)	215€
Subvention OT ex	1000€
Les Promenades musicales	1000€
La Lyre Louvetonne	215€
La Lyre Louvetonne (exceptionnelle)	2000€
Office de Tourisme	1.000€
Office de Tourisme (exceptionnelle)	1.000€
Prévention Routière	25€
Club des 2 Clochers	215€
ALAUDA	150€
Total des subventions :	10.140€

M. le Maire fait remarquer que certaines associations possèdent d'importantes réserves de trésorerie et se demande s'il est vraiment opportun de les financer. Le message qu'il souhaite faire passer est qu'elles devraient investir au lieu « d'amasser » ! Le Conseil considère cependant qu'il faut continuer à les financer car elles impulsent une forte dynamique dans le village.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'octroi des subventions 2015 aux associations présentées dans le tableau ci-dessus.

La commune versera également :

- OGEC : 557,57€/enfant pour l'année scolaire 2014-2015 (pour 29 enfants scolarisés dont 7 habitant hors de la commune),
- Environ 2.700€ seront versés au SIVOM de l'Ay – Ozon,
- Environ 1.100€ seront versés au SIVU des Inforoutes de l'Ardèche,
- SDE environ 5.000€ (remboursements d'enfouissements de lignes électriques étalés sur plusieurs années),
- Environ 9.000€ pour la participation au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ardèche),
- Plan d'eau de Rochepaule (environ 3.000€ en fonctionnement & 9.000€ en investissement pour réparer la retenue d'eau ; cet investissement sera reporté sur 2016),
- Une enveloppe de 3.000€ est prévue également pour des travaux de rénovations de l'aire de jeux du Val d'Or.
- Le tarif du gîte d'étape passe de 7,20€/jour/persone à 8€/jour/personne

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'augmentation du tarif du gîte d'étape qui passe de 7,20€ à 8€/jour/personne.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2015
- Compte rendu -

2.7 Régies communales et désignation d'un régisseur :

Considérant qu'il convient de mettre à jour nos régies communales, monsieur le Maire propose le tableau suivant qui résume leur gestion.

Mise à jour des régies communales

Nom de la régie	Statut	Encaissement maxi	Cautiion	Indemnités
Camping	Actif	8.000€	Oui	410€/an
Gîte d'étape	Actif	500€	Non	110€/an
Gîtes communaux	Actif	1.000€	Oui	140€/an
Jetons camping-car	Actif	250€	Non	0€
Ventes de DVD	Actif	500€	Non	0€
Droits de Place	Actif	500€	Non	0€
Mini-golf	Actif	500€	Non	0€
Régie tennis	Supprimé	0€	Non	0€

N.B Fond de caisse de la régie camping : 50€

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la liste des régies communales telles que définies dans le tableau ci-dessus et autorise M. le Maire à prendre les arrêtés correspondants. Il autorise également M. le Maire à désigner le régisseur titulaire et le régisseur suppléant dans les arrêtés correspondants à chaque régie.

III INTERCOMMUNALITE

3.1 Synthèse de diverses réunions :

- ✓ Vente de l'ancien logement de fonction à MUNAS,
- ✓ Le local CCI (pour un atelier relais) est en location mais vide à ce jour,
- ✓ Les travaux de terrassement pour un futur centre de méthanisation ont débuté sur MUNAS,
- ✓ L'achat d'un nouveau bâtiment pour étendre la crèche de Jaloine à St Romain est suspendu car une décision judiciaire a annulé la préemption de la mairie et attaqué le maire en excès de pouvoir ...
- ✓ Un RAM (Relais d'Assistants Maternelles) est en cours de constitution ; pour information, il n'y a plus d'assistante maternelle sur les communes de St Symphorien de Mahun, St Pierre s/Doux et Lalouvesc,
- ✓ Les travaux pour de nouveaux bureaux adjacents à ceux de la CCVA (qui accueilleront notamment le syndicat mixte Ay-Ozon) vont débuter au début du mois d'avril.

3.2 Tourisme & randonnée :

- ✓ Le résumé de la dernière commission tourisme sera envoyé aux conseillers.
- ✓ Pour les animations estivales 2015, la commune supportera deux animations pour les enfants (2 x 190€).

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir comme animations estivales deux animations proposées par l'Arche des Métiers à destination des enfants.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2015
- Compte rendu -

3.1 Dissolution du SCOT du Bassin d'Annonay :

Validation de la dissolution du SCOT suite à la demande du Préfet de l'Ardèche. Pour rappel, un SCOT est un « super » PLU englobant tout un bassin de vie. Dans les faits, le périmètre du SCOT du Bassin d'Annonay ne correspondait plus au nouveau découpage territorial.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la dissolution du SCOT du Bassin d'Annonay.

IV QUESTIONS DIVERSES

Agenda :

- Vote du compte administratif et du budget prévisionnel CCAS : le 7 avril 2015 à 18h00 en mairie
- Commission Camping : le mardi 7 avril 2015 à 09h00
- Conseil communautaire : le jeudi 9 avril 2015 à 18h30 (vote du budget primitif)
- Prochaine réunion PLU : le 9 avril 2015 en mairie à 09h00

(Clôture de la séance à 22h37)